



## Evolution des tarifs Enfance - Jeunesse

DEL05\_2023\_06\_09

En exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Étaient absents excusés** : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, EVANO Thomas.

**Pouvoirs** : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick  
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Nadège MARETTE

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

Au vu de la hausse du coût des services et afin de maintenir un équilibre entre la participation des usagers et des contribuables il est proposé de procéder à des évolutions tarifaires pour trois prestations.

### **1- Concernant l'accueil collectif de mineurs, les tarifs actuels sont les suivants :**

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2022					
QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNÉE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
≥ 1200	12,88 €	7,21 €	9,27 €	19,57 €	23,69 €
804 à ≤ 1199	10,92 €	6,13 €	7,88 €	16,63 €	20,14 €

435 à ≤ 803	9,27 €	5,25 €	6,70 €	14,11 €	17,10 €
0 à ≤ 434	7,93 €	4,43 €	5,67 €	12,00 €	14,52 €
Extérieurs	18,54 €	10,30 €	12,36 €	25,75 €	29,87 €

Il est proposé de distinguer l'accueil des vacances scolaires de celui du mercredi comme suit :

**TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023 –  
 Mercredi période scolaire**

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	PRISE EN CHARGE TRAJET ALSH / EMA
≥ 1100	14,00 €	7,70 €	9,80 €	1,00 €
720 à ≤ 1099	12,00 €	6,60 €	8,40 €	
401 à ≤ 719	10,00 €	5,50 €	7,00 €	
0 à ≤ 400	8,00 €	4,40 €	5,60 €	
Extérieurs	25,00 €	13,75 €	17,50 €	

**TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023  
 Vacances scolaires**

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
≥ 1100	15,00 €	19,57 €	23,69 €
720 à ≤ 1099	13,00 €	16,63 €	20,14 €
401 à ≤ 719	11,00 €	14,11 €	17,10 €
0 à ≤ 400	9,00 €	12,00 €	14,52 €
Extérieurs	25,00 €	25,75 €	29,87 €

Le restaurant scolaire étant en travaux la dernière semaine de juillet (30), il n'y aura pas de repas préparés à la salle Jo Huitel. Pour cette raison, il est proposé de créer une tarification spécifique, **sans repas**, pour les journées d'ALSH de cette semaine-là. **Les familles apporteraient donc leur pique-nique.**

Cela permettrait de garantir la sécurité alimentaire pour les enfants. En effet, passer par un prestataire extérieur, sous une forme ou sous une autre, pour cette seule semaine exposerait peut-être à des problématiques de respect des protocoles d'accueil individualisé des enfants et les exposerait à des risques allergiques. Par sécurité, il est donc proposé la tarification spéciale suivante :

**TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023  
 Semaine 30 (du 24 juillet au 28 juillet)**

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
≥ 1100	12,00 €	19,57 €	23,69 €
720 à ≤ 1099	10,00 €	16,63 €	20,14 €
401 à ≤ 719	8,00 €	14,11 €	17,10 €
0 à ≤ 400	6,00 €	12,00 €	14,52 €
Extérieurs	22,00 €	25,75 €	29,87 €

## 2- Concernant les loisirs jeunes, les tarifs actuels sont les suivants :

### TARIFS LOISIRS JEUNES 2022

QUOTIENT FAMILIAL	T1	T2	T3	T4	T5	Sortie exceptionnelle	JOURNEE MINI-CAMP
≥ 1200	2,58 €	5,15 €	7,73 €	10,30 €	12,88 €	49,44 €	27,24 €
804 à ≤ 1199	2,19 €	4,38 €	6,57 €	8,76 €	10,95 €	42,02 €	23,16 €
435 à ≤ 803	1,86 €	3,72 €	5,58 €	7,45 €	9,30 €	35,72 €	19,67 €
0 à ≤ 434	1,59 €	3,16 €	4,75 €	6,32 €	7,91 €	30,36 €	16,70 €
Extérieurs	3,09 €	6,18 €	9,27 €	13,39 €	17,51 €	82,40 €	34,35 €

Au vu de la hausse des coûts du service, ils pourraient évoluer comme suit pour 2023 :

### TARIFS LOISIRS JEUNES 2023

QUOTIENT FAMILIAL	T1	T2	T3	T4	T5	JOURNEE MINI-CAMP	REPAS
≥ 1100	3,50 €	7,00 €	9,00 €	11,50 €	15,00 €	29,35 €	3,70 €
720 à ≤ 1099	3,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	24,95 €	3,50 €
401 à ≤ 719	2,50 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	21,19 €	3,40 €
0 à ≤ 400	2,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	9,00 €	17,99 €	3,30 €
Extérieurs	4,30 €	8,60 €	10,50 €	14,00 €	25,00 €	37,01 €	4,25 €

## 3- Les tarifs de la restauration scolaire

### A- La cantine à 1€

Depuis août 2022, les tranches des quotients familiaux (QF) ouvrant droit à la tarification à 1 € ont évolué. Désormais, les ménages ayant un QF inférieur ou égal à 1 000 € peuvent en bénéficier. Cela concernerait, 111 familles languidiciennes qui se situeraient dans la tranche 720 à ≤ 1000.

Pour rappel, le dispositif prévoit que :

- la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;
- le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€ depuis août 2022 (*719€ quand Languidic a signé sa convention*) ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants ;
- une délibération fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

Dans ces conditions, une aide financière de l'Etat de 3€ par repas servi au tarif maximal de 1€ est versé à la commune.

La commune ayant signé sa convention avec l'Etat en avril 2022, elle n'a pas pu, pour cette année scolaire, faire bénéficier de ce dispositif les familles concernées par ce découpage plus fin.

## B- Le tarif collégien du privé

Actuellement, il existe un tarif collégien différencié en fonction des quotients familiaux.

La loi prévoit que les communes sont compétentes concernant les écoles primaires publiques et non les collèges publics (Département).

Pour autant, la commune intervient actuellement en dehors de son champ de compétence et de financement qui plus est, avec un impact majoré du fait de la tarification par quotient familial. Il est donc proposé de faire évoluer cette tarification.

Il est proposé d'engager de nouvelles négociations à ce sujet avec le collège et l'UDOGEC et de sursoir à statuer sur ce point.

Les tarifs actuels sont les suivants :

Quotient familial	SAT	SELF CE2-CM2	SELF Collège	Adultes	Employés communaux	Employés de la cantine
≥1100	3,00 € (432 familles)	3,70 €	4,10 €			
720 à ≤1099	2,80 € (174 familles)	3,50 €	4,00 €			
401 à ≤719	1,00 € (97 familles)	1,00 €	3,90 €	6,10 €	6,00 €	4,00 €
0 à ≤400	1,00 € (41 familles)	1,00 €	3,80 €			
Extérieurs	3,50 €	4,25 €	4,70 €			
Frais de pénalité non-inscription = 1 € supplémentaire par repas						
Absence non justifiée et non prévenue = facturation du repas						

Il est donc proposé à partir de 2023 de mettre en place la tarification suivante :

Quotient familial	SAT	SELF CE2-CM2	SELF Collège	Adultes	Employés communaux	Employés de la cantine
≥1100	3,00 €	3,70 €	4,10 €			
1001 à ≤1099	2,80 €	3,50 €	4,00 €			
720 à ≤1000	1,00 €	1,00 €	4,00 €			
401 à ≤719	1,00 €	1,00 €	3,90 €	6,10 €	6,00 €	4,00 €
0 à ≤400	1,00 €	1,00 €	3,80 €			
Extérieurs	3,50 €	4,25 €	4,70 €			
Frais de pénalité non-inscription = 1 € supplémentaire par repas						
Absence non justifiée et non prévenue = facturation du repas						

Il est proposé de se positionner sur les évolutions des tarifs de l'accueil de mineurs à compter du 10 juillet, des loisirs jeunes à compter du 1<sup>er</sup> juillet et de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission enfance jeunesse ;

**Vu** la convention en date du 7 avril 2022 entre la commune de Languidic et l'Agence de Services et de Paiement ;

**Vu** l'avis de la commission enfance jeunesse ;

- **FIXE** les tarifs de l'accueil de mineurs à compter du 10 juillet 2023 comme suit :

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023				
Mercredi période scolaire				
QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	PRISE EN CHARGE TRAJET ALSH / EMA
≥ 1100	14,00 €	7,70 €	9,80 €	1,00 €
720 à ≤ 1099	12,00 €	6,60 €	8,40 €	
401 à ≤ 719	10,00 €	5,50 €	7,00 €	
0 à ≤ 400	8,00 €	4,40 €	5,60 €	
Extérieurs	25,00 €	13,75 €	17,50 €	

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023			
Vacances scolaires			
QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
≥ 1100	15,00 €	19,57 €	23,69 €
720 à ≤ 1099	13,00 €	16,63 €	20,14 €
401 à ≤ 719	11,00 €	14,11 €	17,10 €
0 à ≤ 400	9,00 €	12,00 €	14,52 €
Extérieurs	25,00 €	25,75 €	29,87 €

ADOPTÉ: à 21 voix pour, 6 contre, 0 abstention.

- **FIXE** les tarifs de l'accueil de mineurs pour la semaine du 24 au 28 juillet 2023, où les parents fourniront les pique-niques de leurs enfants, comme suit :

TARIFS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2023			
Semaine 30 (du 24 juillet au 28 juillet)			
QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE MUNICIPALE	JOURNEE MINI CAMP STRUCTURE EXTERIEURE
≥ 1100	12,00 €	19,57 €	23,69 €
720 à ≤ 1099	10,00 €	16,63 €	20,14 €
401 à ≤ 719	8,00 €	14,11 €	17,10 €
0 à ≤ 400	6,00 €	12,00 €	14,52 €
Extérieurs	22,00 €	25,75 €	29,87 €

ADOPTÉ: à l'unanimité.

- **FIXE** les tarifs des loisirs jeunes à compter du 1er juillet 2023 comme suit :

TARIFS LOISIRS JEUNES 2023							
QUOTIENT FAMILIAL	T1	T2	T3	T4	T5	JOURNEE MINI-CAMP	REPAS
≥ 1100	3,50 €	7,00 €	9,00 €	11,50 €	15,00 €	29,35 €	3,70 €
720 à ≤ 1099	3,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	24,95 €	3,50 €
401 à ≤ 719	2,50 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	21,19 €	3,40 €
0 à ≤ 400	2,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	9,00 €	17,99 €	3,30 €
Extérieurs	4,30 €	8,60 €	10,50 €	14,00 €	25,00 €	37,01 €	4,25 €

ADOPTÉ: à 21 voix pour, 6 contre, 0 abstention.

- **FIXE** les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 comme suit :

Quotient familial	SAT	SELF CE2-CM2	SELF Collège	Adultes	Employés communaux	Employés de la cantine
≥1100	3,00 €	3,70 €	4,10 €			
1001 à ≤1099	2,80 €	3,50 €	4,00 €			
720 à ≤1000	1,00 €	1,00 €	4,00 €			
401 à ≤719	1,00 €	1,00 €	3,90 €	6,10 €	6,00 €	4,00 €
0 à ≤400	1,00 €	1,00 €	3,80 €			
Extérieurs	3,50 €	4,25 €	4,70 €			
Frais de pénalité non-inscription = 1 € supplémentaire par repas						
Absence non justifiée et non prévenue = facturation du repas						

*Pour rappel, un jour de carence sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 en cas d'annulation du repas le jour même, même en cas de présentation d'un certificat médical (délibération du conseil municipal du 12 avril 2023).*

**ADOPTÉ:** à l'unanimité.

- **SURSOIT** à statuer concernant la mise en place de la tarification restauration des élèves du collège Saint-Aubin le temps de relancer de nouvelles négociations avec le collège et l'UDOGEC.

**ADOPTÉ:** à 14 voix pour, 3 contre, 0 abstention (8 non-votants).

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023



Le Maire,

Laurent DUVAL